

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances Publics 7.8 fond de concours

Requalification du parvis de l'école J Monod A Camus, de la place François Mitterrand, du square situé à l'angle de la rue des Lilas et d'une partie de la rue du Maréchal Leclerc - Attribution d'un fonds de concours

DATE DE CONVOCATION
14 mars 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 26

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250320-2025-03-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025
Publication : 02/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-03-08

L'an deux mil vingt cinq
le vingt mars à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS –
Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER –
M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M PETIT – Mme
CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – M. BULARD – Mme
FRIBOULET – Mme LECLERC

Excusés ayant donné pouvoir

Mme ESCLASSE à Mme DUDOUEU
Mme DELOBEL à M GESLIN Francis
Mme SEMIEM à M ROGERET
M. FRESSEL à Mme VANDEL
M. BRUNET à M GOMIS
M MIZABI à M SACHOT
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE à Mme BARRIERE
Mme DUVAL à Mme CREVON
M JEANJEAN à Mme MEZRAR
M BRUNAUD à M BULARD

Mme Friboulet est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Maire, Nadia MEZRAR

Afin de requalifier l'espace urbain à proximité de l'école J Monod A Camus et l'hôtel de ville, un projet de requalification du parvis de l'école, de la place François Mitterrand, du square situé à l'angle de la rue des Lilas, rue des Acacias et d'une partie de la rue du Maréchal Leclerc est en cours avec la Métropole Rouen Normandie, qui assurera la maîtrise d'ouvrage et le principal financement de l'opération de requalification dans le cadre de l'enveloppe allouée aux projets communaux.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- Réaménager l'espace public et créer un parvis piétonnier aux abords du groupe scolaire J Monod-A Camus
- Requalification de la rue du Maréchal Leclerc en l'apaisant entre la rue des Lilas et la rue aux Saulniers
- Rénover la place François Mitterrand et l'espace mémorial
- Réaménager l'espace vert situé à l'angle de la rue des Lilas et de la rue du Maréchal Leclerc.

Le montant des travaux en phase PRO est estimé à 676 501,47 € HT.

La commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf peut apporter une participation financière au projet d'aménagement pour les dépenses supplémentaires liées à l'amélioration de la qualité des espaces publics souhaitée par la commune (tels que les matériaux qualitatifs, des choix spécifiques d'éclairage public, certains mobiliers urbains de sécurité et végétaux) par rapport à la proposition de base qui aurait été mise en œuvre par la Métropole.

Au regard de ces éléments, le montant du fonds de concours apporté par la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf est fixé à 85 295, 10 € HT soit 12,61 % du montant total HT de l'opération.

Il est donc proposé au **Conseil municipal** d'approuver les termes de la convention jointe à la présente délibération et fixant la participation communale à 85 295,10 € HT.

Vu

L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération du Conseil du 15 juillet 2020 donnant délégation au Bureau métropolitain,

Considérant

L'intérêt que représente ce projet de requalification du parvis de l'école J Monod A Camus, de la place François Mitterrand, du square situé à l'angle de la rue des Lilas, rue des Acacias et d'une partie de la rue du Maréchal Leclerc (tronçon entre le carrefour de la rue aux Saulniers et la rue des Lilas, rue des Acacias) à Saint-Pierre-lès-Elbeuf au titre de la compétence voirie de la Métropole ;

Que le coût de ces travaux d'aménagement comprend les dépenses supplémentaires liées à l'amélioration de la qualité des espaces publics souhaitée par la commune par rapport à la solution de base qui aurait été mise en œuvre par la Métropole ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 26

voix contre 0

Abstention 3 (M. Bulard, Mme Leclerc, M. Brunaud)

Article unique : d'approuver les termes de la convention ci-jointe, fixant la participation communale à 85 295,10 € HT révisable en fonction des dépenses réelles à l'issue des travaux et d'habiliter Madame la Maire à signer la convention et toutes pièces s'y rattachant.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250320-2025-03-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication : 02/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation